



Chères et chers collègues,

Aujourd'hui, plus qu'hier et sans doute moins que demain, la Santé Publique est sous les feux des projecteurs. La période de transition que nous vivons (démographique, épidémiologique, technologique et environnementale) interroge la manière de garantir la santé de nos concitoyens, la pandémie et la tension sur le système de soins sont autant d'éléments qui montrent combien notre système de santé doit s'appuyer autant sur des approches populationnelles que sur le colloque singulier. La Médecine de Santé Publique, spécialité qui fêtera bientôt 40 ans d'existence, doit s'affirmer dans ce contexte où certains laissent croire que la médecine sans médecin est possible, où la santé est l'objet d'avis et d'opinions produits par d'illustres amateurs. Au carrefour de la pratique clinique et de la gestion de la santé, la spécialité médicale de santé publique doit être défendue pour les compétences transversales fondées sur la science qu'elle apporte aux décideurs. C'est la raison d'être du Syndicat National des Médecins de Santé Publique. Elle se traduit par la représentation auprès des instances notamment celles du Conseil National Professionnel de Santé Publique (CNP), par l'implication nouvelle dans le processus de formation continue (DPC), par le lien avec les médecins en formation initiale (CLISP), par la défense de nos droits et des statuts (le droit de prescription par exemple). Le renouvellement récent des instances est l'occasion de donner à nouveau de la voix pour notre spécialité.

Pour nous rassembler et soutenir efficacement la démarche, le moyen le plus simple est d'adhérer en se rendant sur le site : <https://snsp.org/>

ou par le mail : tresorier@snsp.org

Avec mes meilleurs sentiments confraternels.

Pour le Conseil D'Administration.

Dr. Nicolas LEBLANC

Président du SNSP.

Le Syndicat National des Médecins de Santé Publique a été créé en 1989 dans le prolongement de la création de la spécialité médicale en 1985. Selon ses statuts, il a vocation à l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des médecins spécialistes de Santé Publique dans le respect et l'exigence de leur spécificité. Il a pour but de resserrer les liens de solidarité de ces médecins. Il peut procéder à l'étude des questions sociales, économiques et professionnelles qui lui seront soumises, et la recherche de tous les moyens propres à les résoudre dans l'intérêt des médecins spécialistes de Santé Publique. Il a pour objet par tous les moyens légaux, l'amélioration des conditions professionnelles des médecins spécialistes de Santé Publique adhérents, et la promotion de leur spécialité.
